

Délibération n° 108 du Comité syndical

Présents : 27

Excusés : 19

Absents : 4

Adopté à l'unanimité

- **Séance du 15 octobre 2007** -

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Strasbourg

Présidence : Robert GROSSMANN

Secrétaire : Daniel HOEFFEL

Débat d'orientation budgétaire

*Le Comité syndical
sur proposition du président
après en avoir délibéré,*

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le rapport présenté par le président à l'appui du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2008 ;

Constate avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2008 ;

Prend acte des orientations qui seront affinées d'ici le vote du Budget Primitif 2008.

Pour extrait conforme

Robert GROSSMANN
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS